



Vente de la maison de mes parents

Par **loflokieshu**, le **24/11/2008** à **10:06**

Mon père et ma mère ont acheté une maison en 1959. Mon père est mort en 1994. les 4 enfants ont la nue propriété en indivision. Il y avait donation au dernier vivant, ma mère est restée dans cette maison jusqu'à octobre 2007. Ma soeur est la curatrice et l'a placée, depuis cette date, en maison de retraite. les finances de ma mère lui permettent, pour l'instant, de régler tous les frais de la maison de retraite. Ma mère souffre de démence sénile. L'an dernier ils ont voulu vendre la maison, j'ai refusé car je considère que ma mère n'étant pas dans le besoin, il n'y a pas lieu de vendre cette maison de son vivant.

Je viens de recevoir, aujourd'hui cet e mail de ma soeur :

Je ne veux pas vendre tant que ma mère vit, elle en a l'usufruit, je n'oserais plus la regarder.

Que dit la loi ?

Je vous remercie très chaleureusement

Loflokieshu

Bonjour,

je suis passée cette semaine voir le juge des curatelles, pour la vente de la maison 4 rue Théodore Botrel, elle a très bien

compris ma démarche, et m'a conseillée de passer par le

tribunal devant ton veto pour la vente de bien.

j'ai contacté mes 2 frères un doit t'appeler pour te prévenir, nous ne pouvons pas laisser un bien perdre de sa valeur, comme il a perdu depuis 1 an.

Ma démarche a pour seul but de t'informer.

Marithé